



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2025 18h00

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bourges

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusé(s) sans pouvoir	Absent(s)	Pouvoir(s)	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	52	1	3	14	13 juin 2025	13 juin 2025

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN-DEMAI, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Jean-Pierre PIERRON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Joël ALLAIN, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Martial REBEYROL, Marcella MICHEL, Valérie CHANTEFORT, Urbain NTARUNDENGA, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés : Philippe MOUSNY

Absents : Stéphane HAMELIN, Justine SINGEOT, Philippe DEBROYE

Excusé(s) avec pouvoir : Jean-Marie VOLLOT donne pouvoir à Fabrice ARCHAMBAULT, Bernard DUPERAT donne pouvoir à Richard BOUDET, Yannick BEDIN donne pouvoir à Alain BOUQUIN, Sakina ROBINSON donne pouvoir à Jean-Marc BARDI, Régis MAUTRE donne pouvoir à Marc STOQUERT, Sylvie CHOLLET-MOUCHOUX donne pouvoir à Catherine PALLOT, Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBYROL, Alexia FRANQUES donne pouvoir à Marcella MICHEL, Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Renaud METTRE, Elisabeth POL donne pouvoir à Stéphane GARCIA, Pierre GUILLET donne pouvoir à Mélanie CELEGATO, Thibaut RENAUD donne pouvoir à Christine CHEZE-DHO, Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Eric LE PAVOUX, Christine DAGAUD donne pouvoir à Yvonne KUCEJ

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

- AC_DEL2025_095 -

Budgets supplémentaires 2025. Budget principal et annexes

Rapporteur : Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 57 et M 49 ;

Vu la délibération n° 11 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 20 mai 2025 ;

Il s'agit de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes Lahitolle, activités locatives, parc d'activités du Moutet, parc d'activités aménagés à partir de 2019, Eau, assainissement collectif et assainissement non collectif afin de prendre en compte :

- Les reprises de résultats suite à l'adoption des comptes financiers uniques ;
- Quelques ajustements ponctuels liés à l'avancée de certains projets d'investissement et à la notification des états fiscaux et des dotations.

Ces modifications sont proposées au sein des budgets supplémentaires (BS) suivants.

Il n'est pas nécessaire d'éditer un budget supplémentaire pour le budget Archéologie, le résultat de l'exercice 2024 pour ce budget étant nul.

1 / Budget principal

La présente délibération a pour principal objet :

- d'intégrer les résultats de l'exercice 2024,

- d'ajouter la cession du bâtiment situé dans le quartier Latécoère (1,25 M€), recettes qu'il est proposé de flécher en réserves de la section de fonctionnement,
- d'actualiser le montant des dépenses d'équipement pour tenir compte de l'avancée des projets,
- d'acter le versement d'une subvention d'équipement de 1,1 M€ au budget annexe Lahitolle en remplacement de l'avance consentie antérieurement à ce budget,
- d'ajuster les crédits de fonctionnement en recettes suite à la notification des montants de fiscalité et dotations : +0,66 M€, et en dépenses notamment pour inscription des crédits liés au nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales,
- de reprendre les provisions réalisées fin 2024 (1,94 M€) pour couvrir les risques en matière de recettes fiscales et de prélèvements obligatoires nouveaux.

Tous ces éléments vont permettre d'augmenter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et ainsi réduire le recours à l'emprunt prévisionnel de 2,2 M€.

Synthétiquement, le projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

1.1 La section d'investissement

Recettes réelles d'investissement - En €	BS 2025
1068 - Réserves	5 299 789,59
024 - Cession bâtiment Latécoère	1 250 000,00
13 – Subventions : Participation Ville de Bourges à l'étude extension bâtiment archéologie	66 000,00
10 – FCTVA : 1M€ déjà perçu sur les 1.2 M€ inscrits au BP	800 000,00
27 – Dépôts et autres créances : rembt avance consentie au budget annexe Lahitolle	1 100 000,00
16 – Recours à l'emprunt (19,4 M€ inscrit au BP)	-2 218 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers (montant équivalent en dépense)	1 100 000,00
TOTAL - Recettes réelles d'investissement	7 397 789,59
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 980 000,00
041- Opérations patrimoniales (montant équivalent en dépense)	1 500 000,00
TOTAL - Recettes d'ordre d'investissement	4 480 000,00
TOTAL	11 877 789,59
Pour mémoire- REPORTS 2024	2 985 298,01
TOTAL GENERAL	14 863 087,60

Dépenses d'investissement	BS 2025
Opérations d'équipement	1 169 172,72
chap opération 11 - bâtiment administratif	-5 000,00
chap opération 11 - Etude extension bâtiment archéo	135 000,00
chap opération 11301 - schéma directeur informatique	94 100,00
chap opération 12 - Aire accueil GDV 4	108 800,00
Chap opération 15 105_ Place Hervier	-350 000,00
chap opération 15 - Voirie	60 000,00
chap opération 18 - dev économique	20 000,00
chap opération 21608- solidarité communautaire	1 068,72
chap opération 22 - habitat	45 204,00
chap opération 26 - plateforme compostage déchets	532 000,00
chap opération 26 - biodéchets	280 000,00
chap opération 30 - politique de la ville	5 000,00
Chap opération 34- Pole échange multimodal (Changement de chapitre)	-950 000,00
chap opération 34- subv. Budget annexe Lahitolle	1 100 000,00
chap opération 34_ autres	93 000,00

26 – Participations : SCIC Boulangerie St Just	20 000,00
Sous-Total Dép. INVT hors dette	1 189 172,72
16 - Remboursements d'emprunts (BP surestimé)	-101 172,72
27 - Autres immobilisations financières - PEM (<i>Changement de chapitre</i>)	950 000,00
45 – Opérations pour compte de tiers (montant équivalent en recettes)	1 100 000,00
TOTAL – Dépenses réelles Investissement	3 138 000,00
040 – Reprise provisions 2024 (régularisations fiscales + DILICO)	1 940 000,00
041- Opérations patrimoniales	1 500 000,00
TOTAL – Dépenses d'ordre Investissement	3 440 000,00
TOTAL	6 578 000,00
Résultat antérieur	5 411 290,03
Pour mémoire- REPORTS 2024	2 873 797,57
TOTAL GENERAL	14 863 087,60

1.2 La section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement - En €	BS 2025
70 – Produits : actualisation convention Agglobus	50 000,00
73 – Fractions de TVA (compensation CVAE et THRP) suite à notification	201 390,00
731 - Fiscalité locale suite à notification	99 820,00
<i>Impôts directs locaux</i>	-126 462,00
<i>Taxe sur les surfaces commerciales</i>	81 297,00
<i>Imposition forfaitaire entreprises réseaux</i>	7 208,00
<i>Autres contributions : rôles supplémentaires</i>	212 000,00
<i>TEOM</i>	-74 223,00
74 – Subventions et participations suite à notification	364 564,00
<i>dotation intercommunalité</i>	126 841,00
<i>dotation de compensation</i>	-168 484,00
<i>allocations compensatrices</i>	431 207,00
<i>participations</i>	-25 000,00
TOTAL - Recettes réelles de fonctionnement	775 774,00
042 – Reprise provisions 2024 (régularisations fiscales + DILICO)	1 940 000,00
TOTAL - Recettes d'ordre de fonctionnement	1 940 000,00
Résultat antérieur	1 951 918,36
TOTAL GENERAL	4 607 692,36

Dépenses réelles de fonctionnement -En €	BS
011 – Charges à caractère général	-43 800,00
012-Charges de personnel : Actualisation convention Agglobus	50 000,00
014 – Atténuation de produits : notification montant DILICO	235 772,00
65 – Autres charges	67 200,00
66 – Charges financières : recours accru ligne de trésorerie	50 000,00
67 – Charges exceptionnelles -RESERVES	50 000,00
65888 Autres – RESERVES	1 218 520,36
TOTAL – Dépenses réelles de fonctionnement	1 627 692,36
023 – Virement à la section de fonctionnement	2 980 000,00
TOTAL – Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 980 000,00
TOTAL GENERAL	4 607 692,36

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire concernant le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à hauteur de **4 607 692,36 € pour la section de fonctionnement ;**
- **et 14 863 087,60 € en section d'investissement.**

2/ Budgets annexes à caractère administratif

2-1 Budget annexe Lahitolle

2.1.1 Reprise des résultats antérieurs

Suite à la présentation du CFU 2024, il est nécessaire d'inscrire les éléments suivants :

- reprise du déficit antérieur d'investissement : 797 189,55 €
- section d'investissement - affectation en réserves au compte 1068 pour couvrir le déficit antérieur ainsi que les reports : 291 435,23 €
- section de fonctionnement - report à nouveau : 165 265 €

2.1.2 Autres ajustements

Il est proposé que l'intégralité du report à nouveau soit inscrit en virement complémentaire prévisionnel à la section d'investissement ce qui permet de réduire le montant d'emprunt inscrit en recettes d'investissement de 165 265 €.

En parallèle, afin de tenir compte des contraintes techniques supportées par ce budget dans le cadre de l'aménagement de la phase 3, la collectivité va verser une subvention d'équipement de 1,1 M€. Cet apport va permettre au budget annexe de procéder au remboursement total de l'avance consentie par le budget principal au cours de l'exercice 2023.

Après prise en compte des reports, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Lahitolle qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à hauteur de **165 265,00 € pour la section de fonctionnement ;**
- **et 1 913 378,55 € en section d'investissement.**

2-2 Budget annexe activités locatives

Le projet de BS comporte uniquement les mouvements liés à l'affectation des résultats 2024 :

- reprise du déficit antérieur d'investissement : -132 993,57 €
- section investissement - affectation en réserves au compte 1068 pour couvrir le déficit antérieur ainsi que les reports : 170 936,71 €

Après prise en compte des reports, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe activités locatives qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à hauteur de **0,00 € pour la section de fonctionnement ;**
- **et 170 936,71 € en section d'investissement.**

3/ Budget des parcs d'activités

3.1 - Budget annexe Parc d'activités du Moutet

3.1.1 Reprise des résultats antérieurs

Suite à la présentation du CFU 2024, il est nécessaire d'inscrire les éléments suivants :

- reprise du déficit antérieur d'investissement : 1 617 019,40 €
- section de fonctionnement - report à nouveau : 1 832 984,20 €

3.1.2 Autres ajustements

Compte tenu de l'excédent disponible en fonctionnement, il est proposé

- un virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitres 021 et 023) à hauteur de : 1 617 019,40 €
- les crédits restant étant fléchés en réserve sur le chapitre 65 « autres charges » : 215 964,80 €

En parallèle, afin de régulariser les opérations de stock (écritures d'ordre), 450 000 € de crédits en dépenses et recettes sont présentés sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Parc d'activités du Moutet qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à hauteur de 2 282 984,20 € pour la section de fonctionnement ;
- et 2 067 019,40 € en section d'investissement.

3.2 - Budget annexe Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Aucune opération d'aménagement n'étant prévue sur ce budget en 2025, il s'agit uniquement de procéder à la reprise de l'excédent antérieur de fonctionnement (+ 4 818,70 €), une dépense étant inscrite pour équilibre sur le chapitre 65.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Parc d'activités aménagés à partir de 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

- à hauteur de 4 818,70 € pour la section de fonctionnement ;
- et 0,00 € en section d'investissement.

4/ Budgets annexes à caractère industriel et commercial

4.1 Budget annexe Eau

4.1.1 Reprise des résultats antérieurs

Suite à la présentation du CFU 2024, il est nécessaire d'inscrire les éléments suivants :

- reprise du déficit antérieur d'investissement : 2 405 096,44 €
- section investissement - affectation en réserves au compte 1068 : 2 130 927,21 €
- section investissement- réserves réglementées au compte 1064 : 4 299 €
- section de fonctionnement - report à nouveau : 1 690 776,58 €

4.1.2 La section de fonctionnement

Les modifications proposées sont les suivantes :

- chapitre « 77 – produits exceptionnels » : 50 000 € ; des opérations de cession de véhicules étant envisagées;

- Chapitre « 70- autres produits » et « 012 – charges de personnel » : 200 000 €

La mise en place de la direction unique « cycle de l'eau » ayant engendré des modifications dans la répartition des agents sur les différents budgets de la collectivité ; par prudence, 200 000 € de crédits complémentaires sont inscrits en dépenses (chapitre 012) et en recettes (chapitre 70).

- chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : 1 050 000 €.

- Chapitre 67 « produits exceptionnels » : 690 776,58 €

Sont inscrits sur ce chapitre la part de l'excédent antérieur conservé en section de fonctionnement pour couvrir d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

4.1.3 La section d'investissement

Le virement supplémentaire de la section de fonctionnement (1 050 000 €) ainsi que les réserves réglementées (4 299 €) permettent de diminuer le recours prévisionnel à l'emprunt de 1 054 299 €.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter 1,5 M€ de crédits en dépenses et en recettes pour permettre la réalisation d'une opération de refinancement de dette.

Après prise en compte de reports, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à hauteur de 1 940 776,58 € pour la section de fonctionnement ;
- et 5 146 469,53 € en section d'investissement.

4.2 Budget annexe Assainissement collectif

4.2.1 Reprise des résultats antérieurs

Suite à la présentation du CFU 2024, il est nécessaire d'inscrire les éléments suivants :

- reprise de l'excédent antérieur d'investissement : 726 162,85 €,
- section investissement - affectation en réserves au compte 1068 : 270 852,62 € pour tenir compte du solde des reports d'investissement,
- section de fonctionnement : report à nouveau : 2 199 068,74 €

4.2.2 La section de fonctionnement

Les modifications proposées sont les suivantes :

- chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : 1 500 000 €
 - chapitre 65 « autres charges » et chapitre 67 « produits exceptionnels » : 699 068,74 €
- Sont inscrits sur ces chapitres la part de l'excédent antérieur conservé en section de fonctionnement en « réserves », près de 0,5 M€ étant fléchés pour prendre en charge les annulations de titres sur exercice antérieur dont le montant annuel est très fluctuant.

4.2.3 La section d'investissement

Il est présenté les ajustements suivants :

- dépenses d'équipement pour l'acquisition de matériels de télégestion : 50 000 €
- réalisation d'une opération de remboursement anticipé d'emprunt : 185 000 €
- Le virement supplémentaire de la section de fonctionnement (+ 1 500 000 €) permet l'inscription d'une réserve de 1 265 000 € sur le chapitre 23 « immobilisations en cours ».

Après prise en compte des reports, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- o **à hauteur de 2 199 068,74 € pour la section de fonctionnement ;**
- o **et 2 591 161,70 € en section d'investissement.**

4.3 Budget annexe Assainissement non collectif

Suite à la présentation du CFU 2024, il convient d'inscrire les éléments suivants :

- section investissement – excédent antérieur : 6 581,92 €
- section de fonctionnement - report à nouveau : 39 074,96 €

En parallèle, il est proposé :

- de réduire par prudence le chapitre 70 « produits des services » : - 39 074,96 €
- et d'inscrire sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » le montant équivalent à l'excédent d'investissement : 6 581,92 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Assainissement non collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- o **à hauteur de 0,00 € pour la section de fonctionnement ;**
- o **et 6 581,92 € en section d'investissement.**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

1. d'adopter chacun des budgets supplémentaires présentés ci-dessus ;

2. d'autoriser le versement par le budget principal d'une subvention d'équipement de 1 100 000 € au budget annexe Technopole Lahitolle.

Adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
Membre du Bureau



La Présidente



Gene FELIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Diffusion sur le site internet
de la Communauté d'Agglomération le

- 1 JUIL. 2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le



ID : 018-241800507-20250701-AC_DEL250095-DE



2025 07 01